

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2025

INTERDIRE L'IMPORTATION EN FRANCE DE PRODUITS AGRICOLES ET DENRÉES ALIMENTAIRES CONTENANT DE L'ACÉTAMIPRIDE ET À ABROGER LA LOI VISANT À LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 2117)

Commission	
Gouvernement	

N° 50

AMENDEMENT

présenté par
Mme Minard

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 3 TER, insérer l'article suivant:

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Après le 3 du A du I de l'article L. 1 du code rural et de la pêche maritime, il est inséré un 3 *bis* ainsi rédigé :

« 3° *bis* De lutter contre les surtranspositions qui freinent la compétitivité des agriculteurs français dans le marché européen et international ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose l'insertion, après le 3 du I de l'article L. 1 du code rural et de la pêche maritime, d'un nouvel alinéa (3 bis) visant à renforcer la compétitivité des agriculteurs français. Il précise que l'État doit s'attacher à lutter contre les surtranspositions des directives européennes, qui peuvent créer des contraintes supplémentaires au-delà de ce qui est prévu par le droit de l'Union européenne. L'objectif est de réduire les freins réglementaires inutiles pour le secteur agricole et de permettre aux exploitations françaises de mieux se positionner sur le marché européen et international.